



ATALYS
157 rue de Châtillon
35200 RENNES
TEL. 02 99 53 69 37
e-mail : contact@atalys35.fr

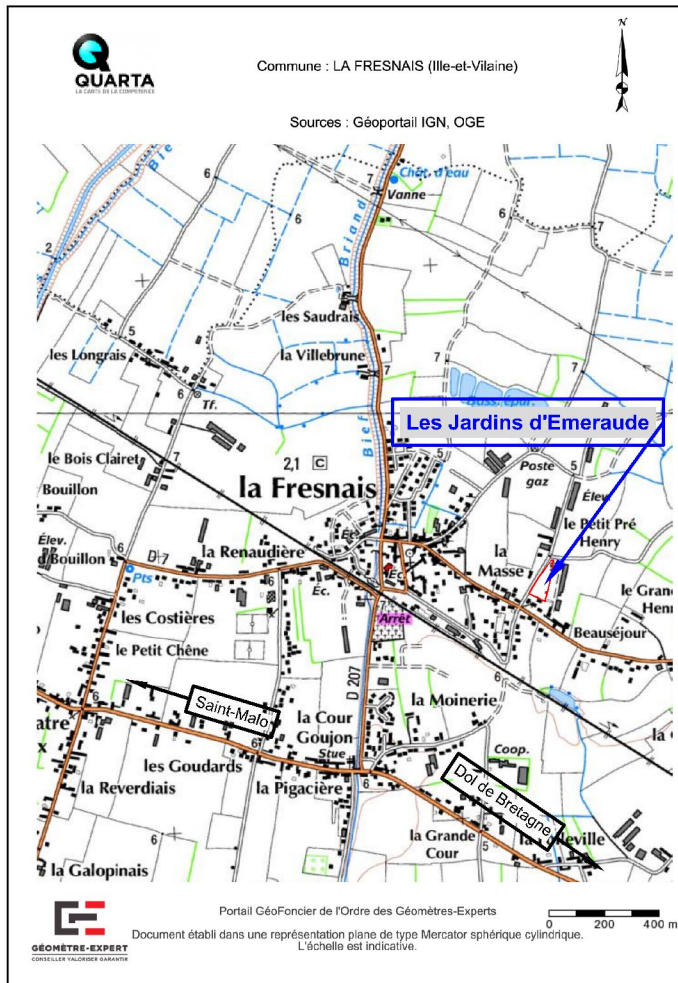
COMMUNE DE LA FRESNAIS
Lotissement "Les Jardins d'Emeraude"
PLAN DE VENTE

LOT n°
7

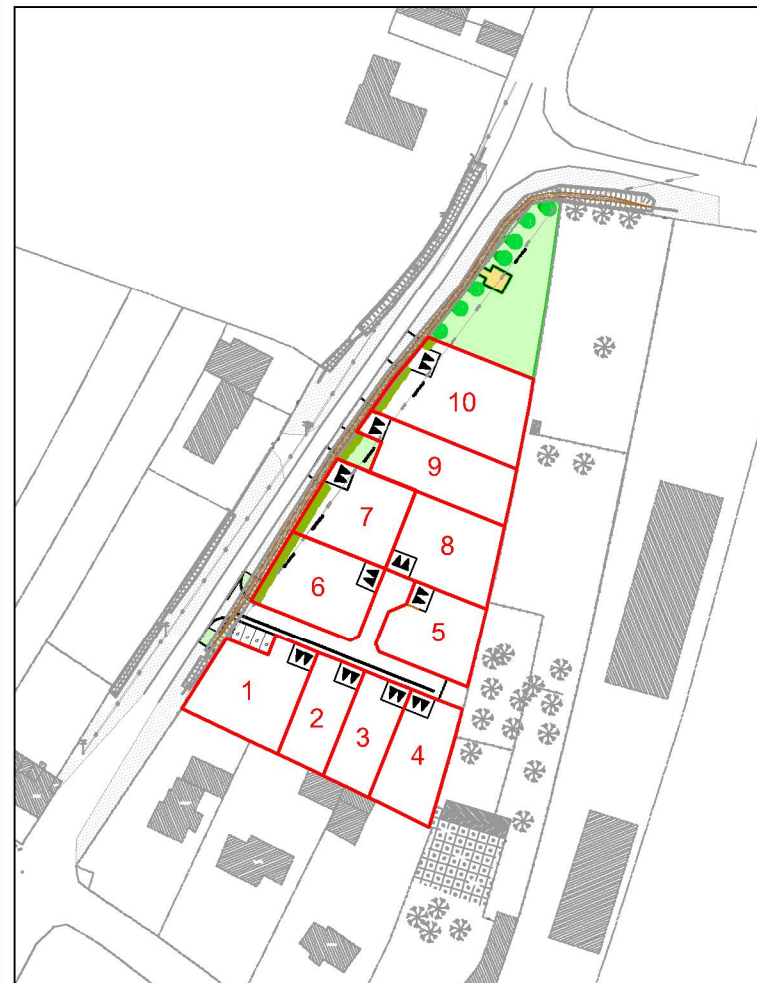
Parcelle cadastrale : D 615
Servitude particulière : oui

Surface totale : 442 m²
Surface de plancher : 180 m²

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF



N° de PA : 35116 16 S0001
Dossier : A160015C.dwg

Date d'édition du plan : 11/12/2018

ATALYS
157 rue de Châtillon - 35200 RENNES

TEL : 02.99.53.69.37
e-mail : contact@atalys35.fr

MAITRE
D'OUVRAGE

QUARTA
123 rue du Temple de Blossne - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

TEL : 02.99.30.12.12
e-mail : contact@quarta.fr

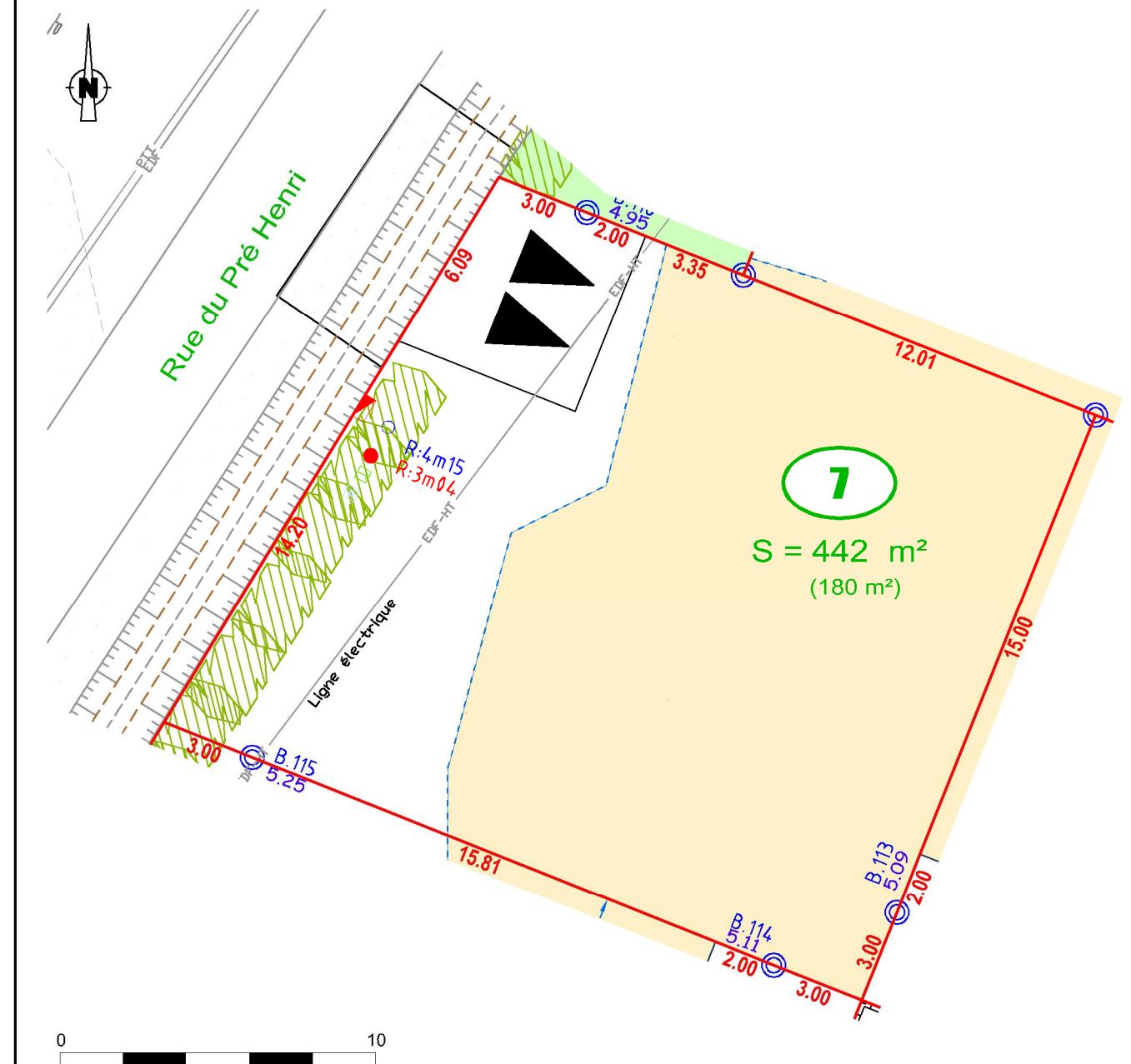
MAITRE
D'OEUVRE

QUARTA
7 avenue des Peupliers - 35510 CESSON SEVIGNE

TEL : 02.99.83.33.33
e-mail : cesson@quarta.fr

GEOMETRES
EXPERTS

PLAN DE BORNAGE



0 10

ECHELLE : 1 / 200
Système Altimétrique : NGF/IGN69

LEGENDE

<p>Végétation - Clôtures</p> <ul style="list-style-type: none"> Arbres tiges plantés Haie plantée par l'aménageur <p>Topographie</p> <ul style="list-style-type: none"> Talus existant Fossé existant Altitude TN 	<p>Réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Branchement EU Radier EU Branchement EP Radier EP <p>Réseaux (projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> Coffret ErDF Coffret téléphone Citerneau AEP Candélabres
--	---

Nota : Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le Géomètre suite au bornage du lot.
La position des branchements est définie d'après le plan PROJET établi par le Cabinet QUARTA. Ce positionnement est approximatif (non contractuel).
Seule la position des branchements EU et EP est définie d'après le plan RECOLEMENT établi par LESSARD TP.

- Les cotes devront être contrôlées par le constructeur.
- Tout déplacement de surbaissé d'entrée et de boîtier ou de lampadaires, etc ... est à la charge de l'acquéreur.
- Pour les obligations architecturales et urbanistiques se référer au Règlement du Permis d'Aménager.
- Les constructions devront s'adapter à la structure géologique.
- L'acquéreur a la faculté de procéder à son initiative et à ses frais à toute étude de sol.

RAPPEL
- L'implantation de la construction par le Géomètre de l'opération est imposée.
- Avant le commencement des travaux : faire impérativement un état des lieux.